

## CSE extraordinaire

### Evolution du calendrier de travail : les annulations foisonnent...

La direction annonce les annulations des séances à SSMU et l'UT, sauf QCP secteurs retouche & contrôle et AVCF, dans les 3 tournées les vendredis 23 février et 01 mars. La **CFE-CGC** a obtenu un allègement de l'activité de QCP. Les séances supplémentaires prévues sont annulées.

Concernant les salariés en horaire de journée, la séance annulée du vendredi 23 février sera qualifiée en APLD et celle du vendredi 01 mars sera en congé (JRTT Employeur).

A notre demande, la direction a précisé que le JRTT Employeur peut être remplacé par un autre congé au choix du salarié afin d'écluser les CP ou CA 2023.

Rappel : si un évènement a déjà été positionné ce jour-là, la saisie automatique du JRTT Employeur sera neutralisée et le jour restera dans le compteur JRTTE.

Les usines de PPMP sont aussi touchées. En Forge 2, les séances de jeudi 22 février (TC) et vendredi 23 février (TA et TB) sont annulées. En Mécanique, les secteurs synchrones suivent les annulations de l'UT et dans les autres secteurs les séances supplémentaires prévues sont annulées.

**Pour la CFE-CGC, les fins de mois vont être difficiles pour les salariés. Une prise en compte de leurs demandes de travailler devra être examinée afin de réduire l'impact financier. Des séances de formation ou des chantiers pourront être organisés.**

### Organisation : des équipes supprimées !



La direction annonce l'arrêt d'une équipe LSD dans un secteur de Fonderie à partir du 18 mars. En Mécanique, des équipes de suppléance seront arrêtées à partir du 24 février et du 09 mars.

**La CFE-CGC demande que tous les salariés impactés par ces organisations soient tous reclassés en privilégiant leur souhait d'affectation. Ces mêmes salariés devront être prioritaires en cas de retour en arrière.**

### Infirmierie : horaire adapté

Devant faire face à des difficultés de recrutement et à des formations obligatoires, les horaires d'ouverture de l'infirmierie seront modifiés. A partir du 04 mars : ouverture de 7h à 17h du lundi au vendredi.

**Pour la CFE-CGC, renforcer l'équipe de santé devient prioritaire afin de :**

-  **Répondre aux besoins de soins et de prévention des salariés ;**
-  **Garantir des conditions de travail convenables.**

Vos élus et RS : E. Antony, L. Gauthérat, D. Lindecker F. Vandersoupe & C. Broqué



CONSTRUIRE LE FUTUR ENSEMBLE !

